

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Claudine FLEY (représentée par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_030 : GRANDS EQUIPEMENTS / AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN D'HONNEUR SYNTHÉTIQUE NON CHAUFFÉ AU STADE JEAN ALRIC - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

Par arrêté préfectoral n° 2010-1069 du 3 août 2010, le Stade Jean Alric, sis boulevard Louis Dauzier à Aurillac, a été reconnu équipement d'intérêt communautaire au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire » de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA).

Cet équipement, transféré physiquement de la Ville d'Aurillac à la CABA depuis 2012, intégrait avant les travaux l'ensemble des installations qui composent le Stade Jean Alric.

Depuis ce transfert, le Stade Jean Alric n'a cessé d'être transformé. En 2014, la nouvelle Tribune d'Honneur a été construite avec des installations qui permettent d'accueillir des compétitions de niveau professionnel en rugby. Cette première phase de travaux s'est poursuivie par la rénovation et la mise aux normes de la Tribune Marathon en 2017, complétée par l'aménagement du fond de stade où un demi-terrain d'entraînement en gazon synthétique, homologué WorldRugby, a été réalisé. Enfin, une dernière phase de travaux a permis le remplacement des anciens mâts d'éclairage sportif pour évoluer en

technologie LED, moins consommatrice d'énergie.

Aujourd'hui, le terrain d'Honneur en pelouse naturelle, objet de la présente délibération, a été transféré en l'état, sans travaux significatifs réalisés depuis au moins deux décennies.

Les audits successifs diligentés par la Ligue Nationale de Rugby depuis dix ans mettent en exergue que le terrain en pelouse naturelle arrive à sa limite de vie sur le plan structurel.

Afin de permettre une analyse la plus complète et exhaustive possible, les services de la CABA ont fait réaliser une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dont l'objectif était d'analyser le contexte actuel du terrain en pelouse naturelle et de proposer l'ensemble des scénarii d'évolution possibles, ainsi que l'ensemble des chiffrages nécessaires à l'appréciation des investissements que la Collectivité devait envisager.

Le résultat de cette AMO, présenté au Bureau Communautaire réuni le lundi 25 octobre 2024, a permis de retenir un choix technique : un terrain en gazon synthétique homologué WorldRugby.

Le choix de cette solution technique permettra :

- un entretien plus aisé et moins coûteux ;
- une réduction drastique de la consommation en eau ;
- une pratique des disciplines de rugby professionnel et de football en Coupe de France ;
- une utilisation hebdomadaire pouvant aller jusqu'à 35 heures ;
- l'absence de maladies dues aux conditions climatiques.

Il est précisé que le choix retenu n'intégrera pas de système de chauffage du terrain incorporé au sol, compte tenu du coût trop élevé de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le principe de l'opération « Aménagement d'un terrain d'Honneur en gazon synthétique non chauffé au Stade Jean Alric », telle que décrite supra ;

- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération, dont le projet est joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à organiser et lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et les études nécessaires à l'avancement du projet.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.